



Mairie de St-Julien

Compte-rendu du Conseil municipal du 21 mars 2018

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 15 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents : Caserta Carole, Fabre Nancy, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude, Vialet Baptiste.

Trois conseillers étaient absents et excusés : Bérard Jacky (procuration à Jean-Claude Vallier), Bermond Gilbert (procuration à Alain Pascal), Serri Jean (procuration à Jean-Pierre Gauthier).

Secrétaire de séance : Alain Pascal.

Le Maire ouvre la séance à 14h15.

La parole est donnée à M. Vialet, qui rend compte d'une rencontre avec le responsable des ordures ménagères de la ComCom.

Après cette intervention, est abordé l'ordre du jour du Conseil.

* **Approbation du Compte-Rendu du dernier conseil, en date du 31 janvier 2018**

Le Maire indique que le C.R. soumis aux élus n'a pas fait l'objet d'observations ou de demandes de rectifications.
Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

* **Vote du CA du Budget Principal,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	149 753.61 €
Total des recettes de fonctionnement :	208 684.59 €
Résultat de fonctionnement 2017 :	58 930.98 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	151 867.43 €
Total des recettes d'investissement :	15 251.58 €
Résultat d'investissement 2017 :	- 136 615.85 €

Affectation de résultat Budget principal

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2018 est	373 100.55 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2018 est	- 124 773.12 €
Couverture de financement au 1068, budget 2018 est de	37 233.12 €

* **Vote du CA du Budget Eau et Assainissement,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	40 988.83 €
Total des recettes de fonctionnement :	41 761.68 €
Résultat de fonctionnement 2017 :	772.85 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	44 015.32 €
Total des recettes d'investissement :	81 076.56 €
Résultat d'investissement 2017 :	37 061.24 €

Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2018 est	3 174.32 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2018 est	19 307.26 €
Couverture de financement au 1068, budget 2018 est de	0 €

*** Vote du CA du Budget Lotissement Chante-Duc,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	15 421.16 €
Total des recettes de fonctionnement :	15 421.16 €
Résultat de fonctionnement 2017 :	0 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	19 587.28 €
Total des recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement 2017 :	- 19 587.28 €

Affectation de résultat Budget Lotissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2018 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2018 est	- 57 594.45 €
Couverture de financement au 1068, budget 2018 est de	0 €

Les 3 comptes administratifs sont approuvés par 9 voix pour, le Maire étant absent de la salle ne vote ni pour lui ni pour le pouvoir qui lui a été donné.

*** Vote des Comptes de gestion (Commune, Eau et Assainissement, Lotissement Chante Duc),**

Le Maire remercie les élus qui ont approuvé les comptes administratifs 2017 des trois budgets communaux, présentés hors de sa présence, par le premier adjoint. Il indique que les comptes de gestion, qui ont été communiqués par le Trésorier de Serres, ont été vérifiés par lui-même, par le premier adjoint, et par le secrétariat, et qu'ils sont conformes aux comptes administratifs qui ont été présentés. Il propose au Conseil de valider les comptes de gestion de la commune.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

*** Vote des Budgets 2018 :**

Le Maire présente les budgets primitifs établis par la commune pour 2018. Il indique qu'ils ont été transmis et validés par le Trésorier, M. Marchand, et propose de voter successivement, et par chapitre comptable, les divers éléments de ces budgets.

Vote du Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	574 700.55 €	Vote à l'unanimité
Total des dépenses de fonctionnement :	574 700.55 €	Vote à l'unanimité

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	578 913.93 €	Vote à l'unanimité
Total des dépenses d'investissement :	578 913.93 €	Vote à l'unanimité

Vote du Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	72 831.06 €	Vote à l'unanimité
Total des dépenses de fonctionnement :	72 831.06 €	Vote à l'unanimité

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	203 636.00 €	9 voix pour, 2 abstentions
Total des dépenses d'investissement :	203 636.00 €	9 voix pour, 2 abstentions

Vote du Budget Lotissement « Chante-duc »

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	343 264.26 €	Vote à l'unanimité
Total des dépenses de fonctionnement :	343 264.26 €	Vote à l'unanimité

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	405 689.71 €	Vote à l'unanimité
Total des dépenses d'investissement :	405 689.71 €	Vote à l'unanimité

*** Vote des Taxes Locales Directes 2018.**

Le Maire indique que les éléments qui devaient être mis à disposition par la Préfecture ne sont pas parvenus. Ce point ne sera donc pas traité ce 21 Mars 2018.

Un élu, Madame L. Schneyder, est dans l'obligation de quitter la réunion. Elle donne son pouvoir à M. S.Kortz.

*** Avenant menuiserie « Grégoire » pour la salle polyvalente et le gîte communal.**

Le fabricant des menuiseries nous a fait savoir que la proposition qu'avait été faite ne prévoyait pas la pose de verres feuilletés mais la pose de verre trempé. Dans la mesure où la salle polyvalente reçoit du public, la recommandation est de mettre en place un verre feuilleté qui ne se brise pas en cas de heurt. Dans le cas contraire, un bris de verre imposerait si cela devait se produire, que la salle soit évacuée sans délai, et qu'elle ne puisse plus être utilisée avant réparation du dégât.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à commander du verre feuilleté. L'avenant correspondant se chiffre à 2768,08 € hors taxes, soit 3321,70€ TTC.

Le Conseil donne son accord au Maire pour valider cet avenant (unanimité des présents et représentés).

*** Programme d'action 2018 ONF.**

Comme chaque année l'ONF propose des travaux à effectuer sur le programme forestier. Cette année les travaux proposés sont à hauteur de 6 667 € HT pour l'entretien de parcellaire (débroussaillage manuel avec mise en peinture avant passage en coupe).

Le Maire propose de donner une réponse favorable à la demande ONF, mais en précisant que la commune souhaiterait que des coupes de bois puissent être vendues, comme il y a deux ans, à une entreprise, au moins jusqu'à due concurrence des 6667€ de travaux ONF préconisés.

La proposition est adoptée par les élus, à l'unanimité.

*** Demandes de subventions 2018.**

Plusieurs demandes de subvention ont été reçues en Mairie, d'autres ne sont pas encore parvenues.

Le Maire indique que l'ADMR reçoit habituellement 600 € et que, même si la demande n'est pas encore arrivée, cette somme lui semble devoir être prévue pour cette association, jugée très utile sur le territoire communal. Solidarité paysanne qui est régulièrement subventionnée devra aussi être prise en compte.

Parmi les autres associations la plupart n'ont pas, jusqu'à ce jour reçu, de réponse favorable, et le Maire propose que la décision concernant ces associations soit réservée (Association Française des Sclérosés en Plaques (200€) - Ligue contre le cancer (500€) - La Croix Rouge - Secours Catholique 05-04 (400€) - Secours Populaire Français - Union Sportive Veynes/Serres football (50 € pour 1 licencié).

Enfin, une demande présentée par l'Association « St Julien d'ici et d'ailleurs », récemment créée, retient particulièrement l'attention des élus. Le Maire propose de mettre dès à présent 2000 € à disposition de cette association, et de suivre leurs activités, afin de s'assurer qu'elle sera financièrement en mesure d'organiser dans la commune en 2021 les rencontres avec les St Julien venus d'ailleurs.

Proposition du Maire acceptée à l'unanimité.

*** Cotisations et Adhésions 2018**

Le montant des cotisations habituelles que règle la commune chaque année sont précisées aux élus, qui autorise le Maire à procéder à leur règlement (***unanimité des présents et représentés***).

Cotisations :

ANEM (Association nationale des élus de la Montagne)	95,04 €
ADIL (Agence d'information sur le logement des Hautes-Alpes)	44,01 €
Communes Forestières Hautes-Alpes	200,00 €
AMF (Association des Maires de France)	129,21 €

Adhésions :

CAUE (Conseil d'architecture et de l'environnement) 05 Hautes-Alpes	100,00 €
---	----------

*** CCBD Notification compétence MSAP (Maison des Services Au Public)**

Lors de la séance du 6 novembre dernier le conseil communautaire a adopté la proposition d'inscrire dans les statuts de la CCBD la compétence optionnelle pour la création et la gestion des Maisons de Services au public.

La CCBD nous demande de soumettre à notre conseil ce transfert officiel.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la CCBD et n'y fait pas opposition (***unanimité***).

*** Terrain Benoit BAUCHAU – Station assainissement Montama Haut. Promesse de vente.**

Après échange de courriels avec M. Benoît Bauchau, celui-ci demande que la portion de parcelle ZT 42 qui va être utilisée pour la station d'épuration collective de Montama Haut soit achetée au prix de 1 € le m². Les domaines ne donnent plus aux communes une estimation précise du prix de vente d'un terrain comme celui qui est nécessaire à cet assainissement.

Pour tenir compte du fait que la surface prélevée sur la parcelle est de l'ordre de 500 à 600 m², une surface modeste, et que M. Bauchau a par ailleurs cédé gratuitement voici plusieurs années une parcelle de surface bien supérieure à la commune, le Maire, après avis de la SAFER qui estime cette proposition raisonnable, demande au Conseil d'accepter le prix fixé par M. Bauchau.

Auquel cas, M. Bauchau confirmera par écrit à la commune sa volonté de céder la surface nécessaire à l'assainissement à ce prix, étant entendu que, comme le suggère le bureau d'Études Hydrétudes, le bornage définitif, et donc le prix d'achat final, ne seront déterminés qu'une fois les travaux achevés.

Le Conseil accepte la proposition du Maire et l'autorise à acheter le terrain nécessaire au prix de 1 € le m². Par ailleurs le Conseil demande à M. Bauchau d'autoriser l'accès des engins de chantier sur sa parcelle pendant la durée des travaux (unanimité).

*** Gîte communal et salle polyvalente.**

Depuis le décès de Monsieur VEYRON, et le départ de son épouse qui n'habite plus la commune, la Convention qui avait été établie entre la commune et les gérants (le couple Veyron et le couple Sarrazin) est devenue caduque.

Monsieur et Madame Sarrazin ont maintenant des obligations familiales et personnelles contraignantes, ce qui complique le fonctionnement du gîte et de la salle polyvalente telle que le prévoyait la Convention existante.

L'Office de Tourisme de Veynes ayant mis en place un dispositif de gestion de nombreux gîtes dans les communes de la CCBD, nous avons envisagé de passer une nouvelle convention avec l'OT, qui prendrait à sa charge la gestion pour la commune de St-Julien.

Le Maire demande au Conseil Municipal de suspendre la Convention établie précédemment, et de l'autoriser à tester une nouvelle manière de fonctionner en relation avec l'OT « Sources du Buëch ».

La période d'essai aurait lieu à compter du 16 Avril prochain, ce qui laisse le temps, si le système se révèle convenir à la commune, de mettre un terme définitif à la Convention actuelle, à sa date d'échéance (septembre 2018), et de mettre en place dans la continuité, de nouvelles dispositions avec l'OT de Veynes.

Après discussion, le Conseil autorise le Maire à suspendre la Convention, et à préparer la mise en route d'une solution avec l'OT « Sources du Buëch » (***unanimité***).

La séance du Conseil est levée à 17h42.